



DELIBERATION N°371

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNÉE 2022

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOpte le bilan des acquisitions et cessions de l'année 2022.

Désignation du bien (terrains, immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Identité du Cédant	Au profit de	Condition de l'acquisition	Montant
Terrain non bâti	47 Général de Gaulle	BE 314 (00ha 04a 94ca)	SCP du 47 av du Général de Gaulle	Ville d'Ozoir-la-Ferrière	Acte de vente 13/07/2022	Gratuit

Désignation du bien (terrains, immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Identité du Cédant	Au profit de	Condition de l'acquisition	Montant
Terrain non bâti	47 avenue du Général de Gaulle	BE 316 (00ha 00a 06ca)	SCCV MARDINI LE SOTTEL	Ville d'Ozoir-la-Ferrière	Acte de vente 23/12/2022	1€
Terrain non bâti	8 avenue Albert Euvrard	BE 311 (00ha 00a 08ca)	SCCV MARDINI 8	Ville d'Ozoir-la-Ferrière	Acte de vente 23/12/2022	1€

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

La secrétaire de séance,
Christine FILLÉ



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 9 juin 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO.



Hôtel de Ville d'Ozoir-la-Ferrière
43, avenue du Général de Gaulle
BP 149 – 77834 Ozoir-la-Ferrière Cedex

Tel. : 01 64 43 35 35
Fax : 01 64 40 33 13
www.mairie-ozoir-la-ferriere.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2023

Application agréée E-legalite.com

2023/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
En début de séance :	
Présents :	26
Absents :	9
Pouvoirs :	6
Votants :	32
Convoqués le 2 juin 2023	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

SEANCE N°2

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAI

POUVOIRS DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Béatrice LAINÉ	à	Madame Valérie BOURGUIGNON
Monsieur Malek BENSAI	à	Madame Antoinette JARRIGE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est à noter que Monsieur Jean-Claude DEBACKER est arrivé après le vote de la délibération n°1 (Modification de la délibération du 8 février 2023 concernant le zonage d'assainissement des eaux pluviales)*

** Conformément aux dispositions en vigueur il est précisé que Monsieur le maire s'est retiré de la salle pendant les questions relatives aux comptes administratifs (délibération n°9 à la délibération n°12) et à confier la présidence à Madame Josyane MELEARD.*